

# CHANGEMENT D'ABONNEMENT EAU

**Adresse du logement:** .....

**ANCIEN LOCATAIRE: ou PROPRIETAIRE**

**Nom et Prénom:** .....

**Date de départ du logement:** .....

**Ancien index compteur eau (à voir sur la dernière facture d'eau):** .....

**Nouvel index compteur eau (jour du départ):** .....

- Demande la résiliation de mon abonnement d'eau à la commune de Banassac-Canilhac

- Communique ma nouvelle adresse pour l'envoi de la facture d'eau: .....

Fait à Banassac-Canilhac, le .....

*Signature du propriétaire*

*Signature du locataire partant*

**NOUVEAU LOCATAIRE: ou PROPRIETAIRE**

**Nom et Prénom:** .....

**N° téléphone (facultatif):** .....

**Adresse mail (facultatif, permet de recevoir la facture dématérialisée):** .....

**Date d'entrée dans le logement:** .....

**Index compteur eau (jour d'entrée):** .....

- Demande la reprise de l'abonnement d'eau pour ce logement à mon nom

**Si nouveau locataire non connu à ce jour merci de cocher cette case:**

Fait à Banassac-Canilhac, le .....

*Signature du propriétaire*

*Signature du locataire entrant*

**Informatique et liberté :** les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Banassac-Canilhac pour établir votre contrat. La base légale du traitement est la rédaction d'un contrat.  
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le trésor public, le CDG 48 et la communauté de communes ALCT.  
Les données sont conservées pendant la durée de validité du contrat.  
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données (en fonction de la base légale du traitement mentionnée ci-dessus)  
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la commune de Banassac-Canilhac ou son DPO : [dpo@cdg48.fr](mailto:dpo@cdg48.fr)  
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.